



PUBLIE LE 15 JUIL. 2026

Accusé de réception en préfecture
076-217605401-20260625-115654-DE-1-1
Date de télétransmission : 09/07/2026
Date de réception préfecture : 09/07/2026

VILLE DE ROUEN

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 25 JUIN 2026

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

58 / DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA VILLE DANS DIVERS ORGANISMES

PRESENTS : M. Nicolas MAYER-ROSSIGNOL (absent de 15 h 41 à 16 h 40), Maire,

Mme Marie-Andrée MALLEVILLE (représentée par Mme Benjamine DUCERF après son départ de la séance à 17 h 47), M. Jean-Michel BEREGOVVOY, Mme Zohra AMIMI, M. Kader CHEKHEMANI (représenté par M. Mohamed BERBRA après son départ de la séance à 21 h 35), Mme Fatima EL KHILI, M. Manuel LABBÉ (représenté par Mme Clémentine LE DUEY de 15 h 42 à 17 h 30 et après son départ de la séance à 18 h 26), Mme Elizabeth LABAYE, M. Stéphane MARTOT, Mme Hélène MICHOT, M. Adrien NAIZET, Mme Sonia TLICH, M. Nicolas ZUILI, Mme Pascale SEUX, M. Valentin RASSE-LAMBRECQ, Adjoints au Maire,

Mme Annie BOULON-FAHMY (représentée par Mme Zohra AMIMI après son départ de la séance à 18 h 06), M. Mohamed BERBRA (représenté par M. Kader CHEKHEMANI avant son arrivée en séance à 14 h 25), M. Yves SORET, M. Patrick LE BONNIEC (absent de 18 h 26 à 18 h 39), M. Matthieu de MONTCHALIN (représenté par M. Yves SORET jusqu'à son arrivée en séance à 14 h 13 et après son départ de la séance à 15 h 41), Mme Elise BOQUIÉ, Mme Florence HEROUIN-LEAUTEY (représentée par M. Adrien NAIZET entre 14 h 48 et 14 h 52 et après son départ de la séance à 16 h 59), Mme Benjamine DUCERF, M. Ludovic DELESQUE, M. Kalminthe GOMIS, M. Abdelkrim MARCHANI, Mme Juliette BIVILLE, M. Thibaut DROUET (représenté par M. Ludovic DELESQUE après son départ de la séance à 22 h 27), Mme Gaëlle SILVESTRE, M. Hakim SALAH, M. Frédéric CHANU, Mme Juliana VIENNE, M. Dorian JUSTIN (représenté par M. Jean-Michel BEREGOVVOY après son départ de la séance à 19 h 21), Mme Caroline MENDY, Mme Clémentine LE DUEY, Mme Agathe SAMSON (représentée par Mme Caroline MENDY de 19 h 10 à 19 h 34), M. Imed TABACHI, Mme Marie-Hélène ROUX, Mme Hayet ZERGUI, M. Dimitri DENEUVE, M. Benoît ROUSSET, Mme Marine CARON, Mme Florence BRUDEY, M. Julien VANHEE, M. Maxime DA SILVA, Mme Elsa MOUTET (représentée par M. Maxime DA SILVA après son départ de la séance à 17 h 13), M. Pierre-Antoine PRIMONT, M. Grégoire HOUDAN (jusqu'à son départ de la séance à 14 h 40), M. Bruno DEVAUX.

REPRESENTES : Mme Elisabeth ALAZARD-SCHNEIDER (représentée par Mme Elizabeth LABAYE), Mme Françoise LESCONNIEC (représentée par M. Frédéric CHANU), M. Cyrille MOREAU (représenté par Mme Juliette BIVILLE), Mme Kaltoum GACHI (représentée par M. Abdelkrim MARCHANI), Mme Carine WOLF (représentée par Mme Marine CARON), Mme Marie BERRUBÉ (représentée par M. Pierre-Antoine PRIMONT).

VILLE DE ROUEN
CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 25 JUIN 2026
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

58 / DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA VILLE DANS DIVERS ORGANISMES

MESDAMES, MESSIEURS,

L'article L.2121-33 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.) dispose : « *Le Conseil Municipal procède à la désignation de ses membres ou de délégués pour siéger au sein d'organismes extérieurs dans les cas et conditions prévus par les dispositions du présent code et des textes régissant ces organismes* ».

Compte tenu du renouvellement du Conseil Municipal, il nous appartient donc de désigner les représentants de la Ville pour l'ensemble des organismes mentionnés dans la liste annexée au projet de délibération ci-joint.

Selon l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, le « *Conseil Municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin* ».

Le Conseil Municipal doit désigner ses représentants au sein de l'association AMORCE (un titulaire et un suppléant), du Conseil de développement territorial de la direction territoriale de Rouen du grand port fluvio-maritime de l'axe Seine (un titulaire et un suppléant), du conseil d'administration de Rouen Métropole Habitat (un titulaire).

J'ai donc l'honneur, Mesdames, Messieurs, de vous demander de bien vouloir procéder à la désignation des représentants de la Ville de Rouen au sein de ces organismes.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- Sur le rapport de M. Nicolas MAYER-ROSSIGNOL, Maire,

VU :

- Le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.1524-5, L.1531-1, L.2121-21 et L.2121-33,

- La liste des organismes extérieurs ci-annexée.

CONSIDERANT :

- Qu'à la suite de son renouvellement, le Conseil Municipal doit désigner ses représentants dans les organismes dont la Ville de Rouen fait partie,

- Que le Conseil Municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux désignations.

APRES EN AVOIR DELIBERE :

1.- désigne pour représenter la Ville au sein de l'association AMORCE :

- titulaire : M. Jean-Michel BEREGOVOY,
- suppléante : Mme Françoise LESCONNEC.

2.- désigne pour représenter la Ville au sein du Conseil de développement territorial de la direction territoriale de Rouen du grand port fluvio-maritime de l'axe Seine :

- titulaire : M. Matthieu de MONTCHALIN,
- suppléante : Mme Hélène MICHOT.

3.- désigne pour représenter la Ville au sein du Conseil d'administration de Rouen Métropole Habitat :

- titulaire : M. Nicolas MAYER-ROSSIGNOL.

Après prise de parole de M. le Maire et M. DA SILVA, la délibération est mise au vote à 19 h 43.

M. le Maire indique que les groupes Réussir Rouen – Droite, centre et indépendants ; Rouen Conquérante, l'union des droites pour la République et du Rassemblement National, et Rouen insoumise, ne participent pas au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité des votants

Fait à Rouen, en l'Hôtel de Ville, les jour, mois et an susdits.

p. extrait conforme,
Le Maire de Rouen,

suivent les signatures,

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Rouen (53, avenue Gustave Flaubert 76000 Rouen cedex) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

De même, en cas de recours ne nécessitant pas la présence d'un avocat, vous pourrez saisir le tribunal susmentionné par le site « Télérecours Citoyens » à l'adresse suivante : www.telerecours.fr, et ce en application de l'article R421-1 du Code de justice administrative.

